

# INTERVIEW EXPRESS

## Manuella Varrasso « Droits des enfants : trop d'inégalités »

**La Convention sur les droits de l'enfant a 25 ans aujourd'hui. Un magnifique texte-outil qui a permis de grandes avancées. Mais il y a encore d'immenses défis à relever, analyse Manuella Varrasso, directrice de communication de l'ONG Plan Belgique.**

**Cette Convention a-t-elle vraiment aidé à améliorer la vie des enfants ?**

*Oui, sans aucun doute. Aujourd'hui, le monde est plus axé sur les droits des enfants qu'en 1989. Ils sont considérés comme des personnes à part entière. Mais si de réels progrès ont été enregistrés, tous n'ont pas pu en bénéficier, et tous leurs droits n'ont pas progressé de la même manière. Sous des moyennes statistiques positives, il y a de grandes disparités : les choses n'ont guère évolué pour les enfants les plus marginalisés, ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, vivent en zone de conflit, dans des zones rurales isolées ou urbaines très défavorisées. Et 47 % des enfants vivent dans une pauvreté extrême, dans des ménages qui dépensent moins de un euro par jour.*

**Certains droits progressent donc plus vite ?**  
*Selon l'esprit de la Convention, tous les droits sont indivisibles et, pour qu'on puisse parler de succès, il faut que tous les droits soient appliqués. Il y a quatre grands types de droits : ceux qui concernent la survie, la protection, l'éducation et la participation. Mais tous sont liés entre eux : si un enfant est enregistré à la naissance, il aura plus facilement accès à la santé et à l'éducation, et moins de risque d'être marié avant d'avoir 18 ans. La survie et l'éducation ont le mieux progressé. En 25 ans, la mortalité des moins de cinq ans a été divisée par deux, grâce à des efforts en matière de nutrition et de vaccination. Et le nombre d'enfants non scolarisés au niveau primaire a été divisé par deux.*

**Quels sont les plus grands défis ?**

*Chaque jour, 17.000 enfants meurent de causes*

*évitables. La moitié disparaît durant leur première année, et les autres meurent de pneumonie, malaria, diarrhée : des maladies pour lesquelles des traitements simples existent. Si la scolarisation des enfants a beaucoup progressé, 9 % ne vont toujours pas à l'école primaire, ce qui fait quand même 58 millions d'enfants. Une fille sur trois est mariée avant d'avoir 18 ans. Et un tiers des enfants n'ont toujours pas d'existence légale car ils n'ont pas été déclarés à la naissance. Il ne faut donc pas se réjouir trop vite : il y a encore beaucoup de travail.*

**Comment agir ?**

*La Convention a été ratifiée par 194 Etats : il ne manque que la Somalie, le Soudan du Sud... et les Etats-Unis, qui craignent qu'elle réduise leur souveraineté. C'est le texte le plus ratifié au monde, ce qui lui donne une vraie légitimité. Mais ensuite, les Etats doivent l'introduire dans leur législation, puis établir une stratégie nationale, dégager un budget et enfin mettre tout cela en action. Il arrive qu'il y ait un manque de volonté politique, des problèmes de budget, ou que des questions culturelles compliquent la mise en œuvre de la Convention. Investir dans les droits de l'enfant est pourtant excellent pour la croissance d'un pays. Chaque année d'éducation supplémentaire d'un enfant va contribuer à augmenter de 10 % les revenus de sa famille, ce qui a un impact sur le développement de son pays. Et lorsqu'on diminue les écarts de salaires entre hommes et femmes, la mortalité infantile diminue, ce qui stimule aussi la croissance.*

Propos recueillis  
par  
**VÉRONIQUE  
KIESEL**